

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Vérification de fin de travaux FAFa (vestiaires)

- Complexe sportif communautaire de Manziat NNI : 012310101
- Dossier validé par la ligue : classement en T4 jusqu'au 05/10/2031

Vérification de fin de travaux après le remplacement d'une pelouse par un terrain synthétique

- Complexe sportif communautaire de Saint Martin du Mont NNI : 013740101
- Dossier transmis à la ligue pour validation par la FFF.
- Attestation provisoire pour jouer en attendant les tests in situ qui doivent être effectués dans les 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2021.

Vérifications décennales des terrains

- Stade municipal de Dompiere sur Veyle NNI : 011450101
- Dossier validé par la ligue : classement en T5 jusqu'au 28/10/2031
- Stade municipal de Saint Paul de Varax NNI 013830101
- Dossier validé par la ligue : classement en T4 jusqu'au 05/10/2021
- Stade municipal 2 de Saint Denis les Bourg NNI 013440102
- Vérification effectuée le 19 octobre par Mrs François PELLET et Jean Paul BACONNET.
- Dossier à rédiger par la CDTIS pour transmission à la ligue.

Informations générales

Calendrier de mise en œuvre des contrôles

Les mesures de performances sportives et de sécurité sont réalisées dès la mise en service du terrain et au plus tard dans les six mois maximum suivant cette mise en service pour les gazons synthétiques et avant la mise en jeu pour les pelouses naturelles.

Le délai de six mois accordé pour les mesures in-situ sur gazon synthétique permet d'obtenir des conditions atmosphériques compatibles avec ces mesures.

Ce délai peut être réduit. La bonne mise en œuvre de la charge dans les revêtements en gazon synthétique dépend des opérations mécaniques et non de l'utilisation ou des intempéries. L'accord sur la mise en jeu du terrain par le propriétaire suppose que les qualités de sécurité, dans l'attente des essais, soient remplies.

Les contrôles de confirmation de classement sont pour les niveaux de :

- T1 à T3 : Tous les 5 ans.
- T4 à T7 : Tous les 10 ans sauf pour les gazons synthétiques sans charge qui restent à 5 ans.

La planimétrie ne fait l'objet que d'un contrôle initial.

Pour la CDTIS,

JF JANNET